

Section X

**PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES;
PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS);
PAPIER ET SES APPLICATIONS**

Chapitre 48

PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE,
EN PAPIER OU EN CARTON

Notes.

1. Aux fins du présent Chapitre, et sauf dispositions contraires, le terme *papier* couvre à la fois le carton et le papier, sans égard à leur épaisseur ou à leur poids au m².
2. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les articles du Chapitre 30;
 - b) les feuilles pour le marquage au fer, du n° 32.12;
 - c) les papiers parfumés et les papiers imprégnés ou enduits de fards (Chapitre 33);
 - d) les papiers et l'ouate de cellulose imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (n° 34.01), ou de crèmes, encaustiques, brillants ou préparations similaires (n° 34.05);
 - e) les papiers et cartons sensibilisés des n°s 37.01 à 37.04;
 - f) les papiers imprégnés de réactifs de diagnostic ou de laboratoire (n° 38.22);
 - g) les matières plastiques stratifiées comportant du papier ou du carton, les produits constitués par une couche de papier ou de carton enduit ou recouvert d'une couche de matière plastique lorsque l'épaisseur de cette dernière excède la moitié de l'épaisseur totale, et les ouvrages en ces matières, autres que les revêtements muraux du n° 48.14 (Chapitre 39);
 - h) les articles du n° 42.02 (articles de voyage, par exemple);
 - ij) les articles du Chapitre 46 (ouvrages de sparterie ou de vannerie);
 - k) les fils de papier et les articles textiles en fils de papier (Section XI);
 - l) les articles des Chapitres 64 ou 65;
 - m) les abrasifs appliqués sur papier ou carton (n° 68.05) et le mica appliqué sur papier ou carton (n° 68.14); par contre, les papiers et cartons recouverts de poudre de mica relèvent du présent Chapitre;
 - n) les feuilles et bandes minces de métal sur support en papier ou en carton (généralement Sections XIV ou XV);
 - o) les articles du n° 92.09;
 - p) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple) ou du Chapitre 96 (boutons, par exemple).
3. Sous réserve des dispositions de la Note 7, entrent dans les n°s 48.01 à 48.05 les papiers et cartons ayant subi, par calandrage ou autrement, un lissage, satinage, lustrage, glaçage, polissage ou opérations similaires de finissage ou bien un faux filigranage ou un surfaçage, ainsi que les papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, colorés ou marbrés dans la masse (autrement qu'en surface) par quelque procédé que ce soit. Toutefois, les papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose qui ont subi un autre traitement ne relèvent pas de ces positions, sauf dispositions contraires du n° 48.03.
4. Dans le présent Chapitre sont considérés comme *papier journal* les papiers non couchés ni enduits, du type utilisé pour l'impression des journaux, dont 50 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, non collés ou très légèrement collés, dont l'indice de rugosité mesuré à l'appareil Parker Print Surf (1 MPa) sur chacune des faces est supérieur à 2,5 micromètres (microns), d'un poids au m² compris entre 40 g inclus et 65 g inclus.
5. Au sens du n° 48.02 les termes *papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés* s'entendent des papiers et cartons fabriqués principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique ou chimico-mécanique et qui satisfont à l'une des conditions ci-après :

Pour les papiers ou cartons d'un poids au m² n'excédant pas 150 g :

 - a) contenir 10 % ou davantage de fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, et
 - 1) avoir un poids au m² n'excédant pas 80 g, ou

- 2) être colorés dans la masse
- b) contenir plus de 8 % de cendres, et
 - 1) avoir un poids au m² n'excédant pas 80 g, ou
 - 2) être colorés dans la masse
- c) contenir plus de 3 % de cendres et posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) de 60 % ou plus
- d) contenir plus de 3 % mais pas plus de 8 % de cendres, posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) inférieur à 60 % et un indice de résistance à l'éclatement n'excédant pas 2,5 kPa·m²/g
- e) contenir 3 % de cendres ou moins, posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) de 60 % ou plus et un indice de résistance à l'éclatement n'excédant pas 2,5 kPa·m²/g.

Pour les papiers ou cartons d'un poids au m² excédant 150 g :

- a) être colorés dans la masse
- b) posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) de 60 % ou plus, et
 - 1) une épaisseur n'excédant pas 225 micromètres (microns), ou
 - 2) une épaisseur supérieure à 225 micromètres (microns) mais n'excédant pas 508 micromètres (microns) et une teneur en cendres supérieure à 3 %
- c) posséder un indice de blancheur (facteur de réflectance) inférieur à 60 %, une épaisseur n'excédant pas 254 micromètres (microns) et une teneur en cendres supérieure à 8 %.

Le n° 48.02 ne comprend pas, toutefois, les papiers et cartons filtres (y compris les papiers pour sachets de thé), les papiers et cartons feutres.

- 6. Dans ce Chapitre, on entend par *papiers et cartons Kraft* des papiers et cartons dont 80 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude.
- 7. Sauf dispositions contraires des libellés de position, les papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, pouvant relever à la fois de deux ou plusieurs des n°s 48.01 à 48.11 sont classés dans celle de ces positions qui apparaît la dernière par ordre de numérotation dans la Nomenclature.
- 8. N'entrent dans les n°s 48.01 et 48.03 à 48.09 que le papier, le carton, l'ouate de cellulose et les nappes de fibres de cellulose présentés sous l'une des formes suivantes :
 - a) en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 36 cm; ou
 - b) en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié.
- 9. On entend par *papiers peints et revêtements muraux similaires* au sens du n° 48.14 :
 - a) les papiers présentés en rouleaux, d'une largeur égale ou supérieure à 45 cm mais n'excédant pas 160 cm, propres à la décoration des murs ou des plafonds :
 - 1) grainés, gaufrés, colorés, imprimés de motifs ou autrement décorés en surface (de tontisses, par exemple), même enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente;
 - 2) dont la surface est granulée en raison de l'incorporation de particules de bois, de paille, etc.;
 - 3) enduits ou recouverts sur l'endroit de matière plastique, la couche de matière plastique étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée; ou
 - 4) recouverts sur l'endroit de matières à tresser, même tissées à plat ou parallélisées;
 - b) les bordures et frises, en papier, traité comme ci-dessus, même en rouleaux, propres à la décoration des murs ou des plafonds;
 - c) les revêtements muraux en papier formés de plusieurs panneaux, en rouleaux ou en feuilles, imprimés de manière à former un paysage, un tableau ou un motif une fois posés au mur.

Les ouvrages sur un support en papier ou carton susceptibles d'être utilisés aussi bien comme couvre-parquets que comme revêtements muraux relèvent du n° 48.23.

10. Le n° 48.20 ne couvre pas les feuilles et cartes non assemblées, découpées à format, même imprimées, estampées ou perforées.
11. Entrent notamment dans le n° 48.23 les papiers et cartons perforés pour mécaniques Jacquard ou similaires et le papier-dentelle.
12. À l'exception des articles du n° 48.14 ou 48.21, le papier, le carton, l'ouate de cellulose et les ouvrages en ces matières revêtus d'impressions ou d'illustrations n'ayant pas un caractère accessoire par rapport à leur utilisation initiale relèvent du Chapitre 49.

Notes de sous-positions.

1. Au sens des n°s 4804.11 et 4804.19, sont considérés comme *papiers et cartons pour couverture, dits, « Kraftliner »*, les papiers et cartons apprêtés ou frictionnés, présentés en rouleaux, dont 80 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids au m² supérieur à 115 g et d'une résistance minimale à l'éclatement Mullen égale aux valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous ou, pour tout autre poids, à leurs équivalents interpolés ou extrapolés linéairement.

Grammage g/m ²	Résistance minimale à l'éclatement Mullen kPa
115	393
125	417
200	637
300	824
400	961

2. Au sens des n°s 4804.21 et 4804.29, sont considérés comme *papiers Kraft pour sacs de grande contenance* les papiers apprêtés, présentés en rouleaux, dont 80 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids au m² compris entre 60 g inclus et 115 g inclus et répondant indifféremment à l'une ou à l'autre des conditions ci-après :

- a) avoir un indice d'éclatement Mullen égal ou supérieur à 3,7 kPa·m²/g et un allongement supérieur à 4,5 % dans le sens travers et à 2 % dans le sens machine;
- b) avoir des résistances minimales à la déchirure et à la rupture par traction telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous ou, pour tout autre poids, à leurs équivalents interpolés linéairement :

Grammage g/m ²	Résistance minimale à la déchirure mN		Résistance minimale à la rupture par traction kN/m	
	sens machine	sens machine plus sens travers	sens travers	sens machine plus sens travers
60	700	1.510	1,9	6
70	830	1.790	2,3	7,2
80	965	2.070	2,8	8,3
100	1.230	2.635	3,7	10,6
115	1.425	3.060	4,4	12,3

3. Au sens du n° 4805.11, on entend par *papier mi-chimique pour cannelure* le papier présenté en rouleaux, dont 65 % au moins en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres érucées de bois feuillus obtenues par un procédé mi-chimique, et dont la résistance à la compression mesurée selon la méthode CMT 30 (Corrugated Medium Test avec 30 minutes de conditionnement) excède 1,8 newtons/g/m² pour une humidité relative de 50 %, à une température de 23 °C.
4. Le n° 4805.12 couvre le papier, en rouleaux, composé principalement de pâte de paille obtenue par un procédé mi-chimique, d'un poids au m² égal ou supérieur à 130 g et dont la résistance à la compression mesurée selon la méthode CMT 30 (Corrugated Medium Test avec 30 minutes de conditionnement) est supérieure à 1,4 newtons/g/m² pour une humidité relative de 50 %, à une température de 23 °C.
5. Les n°s 4805.24 et 4805.25 comprennent le papier et le carton, composés exclusivement ou principalement de pâte de papiers ou de cartons à recycler (déchets et rebuts). Le *Testliner* peut également recevoir une couche de papier en surface qui est teinte ou composée de pâte non recyclée blanchie ou érucée. Ces produits ont un indice d'éclatement Mullen égal ou supérieur à 2 kPa·m²/g.

6. Au sens du n° 4805.30, on entend par *papier sulfite d'emballage* le papier frictionné dont plus de 40 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique au bisulfite, d'une teneur en cendres n'excédant pas 8 % et d'un indice d'éclatement Mullen égal ou supérieur à 1,47 kPa-m²/g.
7. Au sens du n° 4810.22, on entend par *papier couché léger, dit « L.W.C. »* le papier couché sur les deux faces, d'un poids total au m² n'excédant pas 72 g, comportant un poids de couche n'excédant pas 15 g/m² par face, sur un support dont 50 % au moins en poids de la composition fibreuse sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique.

Note supplémentaire.

1. Au sens du présent Chapitre, on entend par « non transformés » :
 - a) dans le cas des rouleaux de papier ou de carton, des rouleaux obtenus directement d'une machine à papier et qui n'ont pas été percés, perforés, entaillés, réglés, imprimés, pliés, gaufrés, décorés ou autrement travaillés (à l'exclusion de crêpés ou plissés);
 - b) dans le cas des feuilles de papier ou de carton, les feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 43 cm et l'autre 56 cm à l'état non plié et qui n'ont pas été fendues, percées, perforées, entaillées, réglées, imprimées, pliées, gaufrées, décorées ou autrement travaillées.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4801.00.00	00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
48.02		Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n^{os} 48.01 ou 48.03; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main).			
4802.10.00	00	-Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4802.20.00		-Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Papier support rendu sensible utilisé en photographie	TNE		
	90	---- -Autres.....	TNE		
4802.40.00	00	-Papiers supports pour papiers peints	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :			
4802.54.00		--D'un poids au m² inférieur à 40 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Non transformés.....	TNE		
		---- -Autres :			
	91	---- -Papier écriture.....	TNE		
	99	---- -Autres.....	TNE		
4802.55.00		--D'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Papier de sécurité	TNE		
		---- -Autres, contenant 25 % ou plus en poids de fibre de coton :			
	71	---- -Non transformés.....	TNE		
	79	---- -Autres.....	TNE		
		---- -Autres, non transformés :			
	81	---- -Papier bond, papier pour livres comptables ou papier d'écriture	TNE		
	82	---- -Papier pour couvertures.....	TNE		
	83	---- -Papier pour l'impression offset ou papier offset opaque	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		84 - - - - -Papier pour machines de bureautique et papier bond pour formulaire	TNE		
		85 - - - - -Papier pour enveloppes	TNE		
		86 - - - - -Papier pour édition de luxe	TNE		
		87 - - - - -Papier à exercices ou à bloc-notes	TNE		
		89 - - - - -Autres.....	TNE		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Papier bond, papier pour livres comptables ou papier d'écriture	TNE		
		93 - - - - -Papier pour l'impression offset ou papier offset opaque	TNE		
		94 - - - - -Papier pour machines de bureautique et papier bond pour formulaire	TNE		
		95 - - - - -Papier pour enveloppes	TNE		
		96 - - - - -Papier pour édition de luxe	TNE		
		97 - - - - -Papier à exercices ou à bloc-notes	TNE		
		99 - - - - -Autres.....	TNE		
4802.56.00		--D'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Papier bond, papier pour livres comptables ou papier d'écriture.....	KGM		
		20 - - - - -Papier duplicateur ou à photocopier.....	KGM		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Contenant 25 % ou plus en poids de fibre de coton	KGM		
		99 - - - - -Autres.....	KGM		
4802.57.00		--Autres, d'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Papier de sécurité	TNE		
		- - - - -Autres, contenant 25 % ou plus en poids de fibre de coton :			
		71 - - - - -Non transformés.....	TNE		
		79 - - - - -Autres.....	TNE		
		- - - - -Autres, non transformés :			
		81 - - - - -Papier bond, papier pour livres comptables ou papier d'écriture	TNE		
		82 - - - - -Papier pour couvertures.....	TNE		
		83 - - - - -Papier pour l'impression offset ou papier offset opaque	TNE		
		84 - - - - -Papier pour machines de bureautique et papier bond pour formulaire	TNE		
		85 - - - - -Papier pour enveloppes	TNE		
		86 - - - - -Papier pour édition de luxe	TNE		
		89 - - - - -Autres.....	TNE		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Papier bond, papier pour livres comptables ou papier d'écriture	TNE		
		92 - - - - -Papier pour couvertures.....	TNE		
		93 - - - - -Papier pour l'impression offset ou papier offset opaque	TNE		
		94 - - - - -Papier pour machines de bureautique et papier bond pour formulaire	TNE		
		95 - - - - -Papier pour enveloppes	TNE		
		96 - - - - -Papier pour édition de luxe	TNE		
		97 - - - - -Papier à exercices ou à bloc-notes	TNE		
		99 - - - - -Autres.....	TNE		
4802.58.00		--D'un poids au m² excédant 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Papier pour l'impression, non transformés.....	TNE		
		- - - - -Autres, non transformés :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		21 - - - - -Papier bristol ou papier couverture	TNE		
		22 - - - - -Papier à dessin	TNE		
		29 - - - - -Autres	TNE		
		90 - - - - -Autres	TNE		
		-Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :			
4802.61.00	--En rouleaux			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>-----Papiers d'impression, non transformés, dont 50 % ou plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :</i>			
		11 - - - - -Papier pour annuaire téléphonique	TNE		
		19 - - - - -Autres	TNE		
		20 - - - - -Papiers d'édition surcalandrés ou apprêtés sur machines, devant servir à la fabrication de journaux, magazines ou périodiques	TNE		
		<i>-----Autres, non transformés :</i>			
		81 - - - - -Papier pour l'impression	TNE		
		82 - - - - -Papier écriture ou couverture	TNE		
		83 - - - - -Papier à dessin	TNE		
		88 - - - - -Autres papiers pour machines de bureau	TNE		
		89 - - - - -Autres	TNE		
		90 - - - - -Autres	TNE		
4802.62.00	--En feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Papier bond, papier pour livres comptables ou papier d'écriture	KGM		
		20 - - - - -Papier duplicateur ou à photocopier	KGM		
		90 - - - - -Autres	KGM		
4802.69.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>-----Papiers d'impression, non transformés, dont 50 % ou plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :</i>			
		11 - - - - -Papier pour annuaire téléphonique	TNE		
		19 - - - - -Autres	TNE		
		20 - - - - -Papiers d'édition surcalandrés ou apprêtés sur machines, devant servir à la fabrication de journaux, magazines ou périodiques	TNE		
		<i>-----Autres, non transformés :</i>			
		81 - - - - -Papier pour l'impression	TNE		
		82 - - - - -Papier écriture ou couverture	TNE		
		83 - - - - -Papier à dessin	TNE		
		88 - - - - -Autres papiers pour machines de bureau	TNE		
		89 - - - - -Autres	TNE		
		90 - - - - -Autres	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4803.00		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles.			
4803.00.10	00	-- Matière homogène ressemblante au feutre, le composé prédominant, en poids, étant la pâte de bois, en feuilles ou en rouleaux, avec un envers de tulle plastique ou non, devant servir de bourre pour ressorts ou de matière de calorifugeage dans la fabrication de meubles, de matelas et de sommiers rembourrés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4803.00.90		--- Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-En rouleaux, non gaufrés, perforés en surface ou imprimés :</i>			
		11 ---- <i>-Papiers absorbants pour serviettes hygiéniques.....</i>	TNE		
		12 ---- <i>-Papiers pour papiers de toilette ou pour serviettes à démaquiller</i>	TNE		
		13 ---- <i>-Papiers pour essuie-mains.....</i>	TNE		
		19 ---- <i>-Autres, y compris les papiers pour serviettes.....</i>	TNE		
		---- <i>-Autres :</i>			
		91 ---- <i>-Papiers pour papiers de toilette ou pour serviettes à démaquiller</i>	TNE		
		92 ---- <i>-Papiers pour essuie-mains.....</i>	TNE		
		99 ---- <i>-Autres, y compris les papiers pour serviettes.....</i>	TNE		
48.04		Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n^{os} 48.02 ou 48.03.			
		-Papiers et cartons pour couverture, dits « Kraftliner » :			
4804.11.00	00	-- Écrus	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4804.19.00	00	-- Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Papiers Kraft pour sacs de grande contenance :			
4804.21.00		-- Écrus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- <i>-En rouleaux, non transformés</i>	TNE		
		90 ---- <i>-Autres.....</i>	TNE		
4804.29.00	00	-- Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m² n'excédant pas 150 g :			
4804.31.00		-- Écrus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Papiers isolants pour câble électrique; papier mousseline pour condensateur :			
	11	-----Papiers isolants pour câble électrique.....	TNE		
	12	-----Papier mousseline pour condensateur.....	TNE		
		-----Papiers d'emballage :			
	21	-----Pour sacs d'épicerie et sacs comptoir-caisse, en rouleaux, non transformés	TNE		
	22	-----Autres papiers pour sacs en rouleaux, non transformés.....	TNE		
	28	-----Autres en rouleaux, non transformés	TNE		
	29	-----Autres.....	TNE		
		-----Autres :			
	91	-----Non transformés.....	TNE		
	99	-----Autres.....	TNE		
4804.39.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Papiers, non transformés, mais ne devant pas inclure les papiers d'emballage	TNE		
		-----Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique :			
	21	-----Papiers pour sacs d'épicerie et sacs comptoir-caisse.....	TNE		
	22	-----Autres papiers pour sacs.....	TNE		
	23	-----Papiers à imprégner ou à coucher	TNE		
	29	-----Autres.....	TNE		
	90	-----Autres.....	TNE		
		-Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :			
4804.41.00	--Écrus			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Papier d'emballage :			
	11	-----En rouleaux, non transformés	TNE		
	19	-----Autres.....	TNE		
		-----Autres papiers :			
	21	-----Imprégner pour stratifiés, non transformés	TNE		
	28	-----Autres, non transformés.....	TNE		
	29	-----Autres.....	TNE		
	30	-----Cartons en rouleaux, d'une épaisseur d'au moins 0,2 mm, pour envelopper les rouleaux de papier	TNE		
	90	-----Autres.....	TNE		
4804.42.00	--Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Non transformés :			
	11	-----Papiers.....	TNE		
	19	-----Autres.....	TNE		
	90	-----Autres.....	TNE		
4804.49.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-Non transformés.....	TNE		
		-Autres :			
	91	-Papiers d'emballage.....	TNE		
	99	-Autres.....	TNE		
		-Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g :			
4804.51.00		--Écrus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Cartons comprimés d'isolation électrique d'une épaisseur d'au moins 1 mm	TNE		
	90	-Autres.....	TNE		
4804.52.00		--Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Carton pour dessous de verres.....	TNE		
	90	-Autres.....	TNE		
4804.59.00	00	--Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
48.05		Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvrison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du présent Chapitre.			
		-Papier pour cannelure :			
4805.11.00	00	--Papier mi-chimique pour cannelure	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4805.12.00	00	--Papier paille pour cannelure	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4805.19.00	00	--Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Testliner (fibres récupérées) :			
4805.24.00		--D'un poids au m² n'excédant pas 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Non transformés.....	TNE		
	90	-Autres.....	TNE		
4805.25.00		--D'un poids au m² excédant 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-D'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 exclus	TNE		
	20	-D'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g.....	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4805.30.00		-Papier sulfite d'emballage		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Écrus, en rouleaux, non transformés</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4805.40.00		-Papier et carton filtre		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Non transformés</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4805.50.00		-Papier et carton feutre, papier et carton laineux		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Carton bitumé, pli unique, en rouleaux contenant au moins 46,5 m², devant servir à la fabrication de papier bitumé pour toitures, bardeaux ou revêtement</i>	TNE		
	20	---- <i>-Feutres pour plancher contenant des fibres végétales</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
		-Autres :			
4805.91.00		--D'un poids au m² n'excédant pas 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Papiers isolants pour câble électrique</i>	TNE		
	20	---- <i>-Papiers mousseline pour condensateur</i>	TNE		
		---- <i>-Papier d'emballage :</i>			
	31	---- <i>-Écrus, en rouleaux, non transformés</i>	TNE		
	39	---- <i>-Autres</i>	TNE		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Imprégner pour stratifiés, non transformés</i>	TNE		
	98	---- <i>-Autres, non transformés</i>	TNE		
	99	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4805.92.00		--D'un poids au m² excédant 150 g, mais inférieur à 225 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Cartons à chaussures</i>	TNE		
	20	---- <i>-Cartons comprimés d'isolation électrique, d'une épaisseur d'au moins 1 mm</i>	TNE		
	30	---- <i>-Cartons en rouleaux, d'une épaisseur d'au moins 0,2 mm, pour envelopper les rouleaux de papier</i>	TNE		
		---- <i>-Papier d'emballage :</i>			
	41	---- <i>-Écrus, en rouleaux, non transformés</i>	TNE		
	49	---- <i>-Autres</i>	TNE		
	50	---- <i>-Autres papiers, non transformés</i>	TNE		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Autres cartons couvertures</i>	TNE		
	99	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4805.93.00		--D'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	---- <i>-Cartons à chaussures</i>	TNE		
	20	---- <i>-Carton pour mandrins, pour tubes roulés et pour cylindres</i>	TNE		
	30	---- <i>-Cartons comprimés d'isolation électrique, d'une épaisseur d'au moins 1 mm</i>	TNE		
		---- <i>-Papier d'emballage :</i>			
	41	---- <i>-Écrus, en rouleaux, non transformés</i>	TNE		
	49	---- <i>-Autres.....</i>	TNE		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Papiers, non transformés.....</i>	TNE		
	99	---- <i>-Autres.....</i>	TNE		
48.06		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit « cristal » et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles.			
4806.10.00	00	-Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4806.20.00	00	-Papiers ingraissables (greaseproof)	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4806.30.00		-Papiers-calques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Non transformés.....</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	TNE		
4806.40.00	00	-Papier dit « cristal » et autres papiers calandrés transparents ou translucides	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4807.00.00		Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Papiers et cartons « entre-deux », assemblés avec du bitume, du goudron ou de l'asphalte</i>	TNE		
	20	---- <i>-Papier paille et carton paille, même recouverts de papier autre que papier paille</i>	TNE		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Papiers et cartons assemblés, en rouleaux, d'une épaisseur d'au moins 0,2 mm, pour envelopper les rouleaux de papier</i>	TNE		
	99	---- <i>-Autres.....</i>	TNE		
48.08		Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 48.03.			
4808.10.00	00	-Papiers et cartons ondulés, même perforés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4808.20.00		-Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Écrus, en rouleaux, non transformés</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4808.30.00		-Autres papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-D'emballage, écrus, en rouleaux, non transformés</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4808.90.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
48.09		Papiers carbone, papiers dits « autocopiants » et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles.			
4809.20		-Papiers dits « autocopiants »			
4809.20.10	00	-- <i>-Papiers, sans carbone, indépendants, devant servir à la fabrication de produits canadiens</i>	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4809.20.90		-- <i>-Autres</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Non transformés</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
4809.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Papiers mousseline à flan sec (papiers à matrices); papiers à décalques, non imprimés</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
48.10		Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format.			
		-Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4810.13		--En rouleaux			
4810.13.10 00	--	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, autres que les papiers utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.13.90	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
20	----	Autres, d'un poids au m ² de 29 g ou moins.....	TNE		
	----	Autres, d'un poids au m ² excédant 29 g mais n'excédant pas 150 g :			
31	----	Pour l'impression, non transformés.....	TNE		
38	----	Autres (y compris bristol ou pour couvertures), non transformés.....	TNE		
39	----	Autres.....	TNE		
	----	Autres papiers, d'un poids au m ² excédant 150 g :			
41	----	Non transformés.....	TNE		
49	----	Autres.....	TNE		
50	----	Cartons.....	TNE		
4810.14		--En feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié			
4810.14.10 00	--	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, autres que les papiers utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.14.90	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
20	----	Autres, papier bond, papier pour livres comptables ou papier d'écriture	TNE		
30	----	Papier duplicateur ou à photocopier.....	TNE		
	----	Autres :			
91	----	Contenant 25 % ou plus en poids de fibre de coton.....	TNE		
99	----	Autres.....	TNE		
4810.19		--Autres			
4810.19.10 00	--	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, autres que les papiers utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.19.90	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
20	----	Autres, d'un poids au m ² de 29 g ou moins.....	TNE		
	----	Autres, d'un poids au m ² excédant 29 g mais n'excédant pas 150 g :			
31	----	Pour l'impression, non transformés.....	TNE		
38	----	Autres (y compris bristol ou pour couvertures), non transformés.....	TNE		
39	----	Autres.....	TNE		
	----	Autres papiers, d'un poids au m ² excédant 150 g :			
41	----	Non transformés.....	TNE		
49	----	Autres.....	TNE		
50	----	Cartons.....	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :					
4810.22.00		--Papier couché léger, dit « L.W.C. »		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
		---- -Autres :			
	91	---- -Non transformés.....	TNE		
	99	---- -Autres.....	TNE		
4810.29		--Autres			
4810.29.10 00		--Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, autres que les papiers utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.29.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Imprimés, estampés ou perforés.....	TNE		
		---- -Autres :			
	91	---- -Papiers d'impression, dont 50 % ou plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique, non transformés.....	TNE		
	92	---- -Autres papiers, non transformés.....	TNE		
	93	---- -Autres papiers, transformés.....	TNE		
	94	---- -Cartons.....	TNE		
-Papiers et cartons Kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques :					
4810.31		--Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g			
4810.31.10		--Papiers à diagrammes utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie pour appareils enregistreurs;En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Cartons homogènes blanchis pour boîtes, non transformés.....	TNE		
	90	---- -Autres.....	TNE		
4810.31.90 00		--Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.32		--Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² excédant 150 g			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4810.32.10	--	-Papiers à diagrammes utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie pour appareils enregistreurs;En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-Cartons homogènes blanchis pour boîtes, non transformés :			
11	----	-Cartonnage pliant.....	TNE		
12	----	-Papier support pour plateaux, assiettes, gobelets et autres vaisselles, et articles semblables.....	TNE		
19	----	-Autres.....	TNE		
90	----	-Autres.....	TNE		
4810.32.90	00 --	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.39	--	-Autres			
4810.39.10	00 --	-Papiers à diagrammes utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie pour appareils enregistreurs;En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.39.90	---	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Carton de caisse transporteuses.....	TNE		
	90	---- -Autres.....	TNE		
		-Autres papiers et cartons :			
4810.92	--	-Multicouches			
4810.92.10	00 --	-Papiers à diagrammes utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie pour appareils enregistreurs;En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4810.92.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Carton pliant.....	TNE		
	90	---- -Autres.....	TNE		
4810.99	--	-Autres			
4810.99.10	00 --	-Papiers à diagrammes utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie pour appareils enregistreurs;En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4810.99.90	00	--Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
I	48.11	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des nos 48.03, 48.09 ou 48.10.			
I	4811.10.00	00 -Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
I					
I					
I					
		-Papiers et cartons gommés ou adhésifs :			
	4811.41	--Auto-adhésifs			
	4811.41.10	00 -- -Devant servir à la fabrication de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux de la position 85.39	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	4811.41.90	-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -Ruban de papier.....	TNE		
		90 ---- -Autres.....	TNE		
	4811.49	--Autres			
	4811.49.10	00 -- -Papiers, en rouleaux; Feuilles, composées de papier enduit d'adhésif, devant être utilisées comme revêtement décoratif pour les panneaux de particules, panneaux de fibres ou panneaux similaires pour la fabrication de meubles; Papier encollé devant servir à la fabrication de revêtements muraux	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	4811.49.90	-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -Ruban de papier.....	TNE		
		90 ---- -Autres.....	TNE		
		-Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) :			
I	4811.51.00	--Blanchis, d'un poids au m² excédant 150 g		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-----Cartons homogènes blanchis pour boîtes, non transformés, en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :			
11		-----Papier support pour cartons de lait et autres contenants pour boisson, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus.....	TNE		
12		-----Cartonnage pliant, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus.....	TNE		
13		-----Papier support pour plateaux, assiettes, gobelets et autres vaisselles, et articles semblables, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus.....	TNE		
18		-----Autres, d'une épaisseur de 0,3 mm ou plus.....	TNE		
19		-----Autres.....	TNE		
		-----En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :			
81		-----Antiadhésifs.....	TNE		
82		-----Pour automobile.....	TNE		
89		-----Autres.....	TNE		
90		-----Autres.....	TNE		
4811.59.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :			
11		-----Antiadhésifs.....	TNE		
12		-----Papier impression.....	TNE		
13		-----Cartonnage pliant.....	TNE		
19		-----Autres.....	TNE		
90		-----Autres.....	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4811.60.00		-Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>-----En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :</i>			
		11 <i>-----Papier d'emballage ciré.....</i>	TNE		
		12 <i>-----Antiadhésifs.....</i>	TNE		
		13 <i>-----Autres papiers cirés.....</i>	TNE		
		19 <i>-----Autres.....</i>	TNE		
		90 <i>-----Autres.....</i>	TNE		
4811.90.00		-Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>-----En bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté excède 36 cm et l'autre 15 cm à l'état non plié :</i>			
		11 <i>-----Papier d'emballage-cadeau.....</i>	TNE		
		12 <i>-----Ruban de papier traité au latex, non gommé.....</i>	TNE		
		18 <i>-----Autres, enduits de latex.....</i>	TNE		
		19 <i>-----Autres.....</i>	TNE		
		90 <i>-----Autres.....</i>	TNE		
4812.00.00	00	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier.	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
48.13		Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes.			
4813.10.00	00	-En cahiers ou en tubes	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4813.20.00		-En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 <i>-----Non gommé.....</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4816.20.00	00	-Papiers dits « autocopiants »	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4816.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
48.17		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance.			
4817.10.00	00	-Enveloppes	MIL	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4817.20.00	00	-Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4817.30.00	00	-Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
48.18		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, couches pour bébés, serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiénique ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose.			
4818.10.00	00	-Papier hygiénique	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4818.20.00		-Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Essuie-mains</i>	KGM		
	20	---- <i>-Papiers-mouchoirs</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
4818.30.00		-Nappes et serviettes de table		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Nappes</i>	KGM		
	20	---- <i>-Serviettes de table</i>	KGM		
	30	---- <i>-Assortiments de nappe et de serviettes</i>	KGM		
4818.40		-Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires			
4818.40.10	00	-- <i>-Serviettes et tampons hygiéniques</i>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4818.40.20	00	-- <i>-Couches, doublures de couches et autres articles hygiéniques similaires pour incontinence, conçus pour être portés par des personnes, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés</i>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4818.40.90		--- <i>-Autres</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Couches pour bébés</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
4818.50.00		-Vêtements et accessoires du vêtement		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Blouses, sauf celles fabriquées de nontissés du n° 56.03</i>	NMB		
	20	---- <i>-Masques, sauf ceux fabriqués de nontissés du n° 56.03</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
4818.90		-Autres			
4818.90.10	00	--- <i>-Sacs ou sachets de stérilisation en matériel similaire en rouleaux, des types utilisés avec les stérilisateur du n° tarifaire 8419.20.00</i>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4818.90.90		--- <i>-Autres</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, des types utilisés à usage domestique d'hygiène ou de toilette</i>	KGM		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Torchons industriels</i>	KGM		
	99	---- <i>-Autres</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
48.19		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires.			
4819.10.00		-Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Emballages hygiéniques pour nourriture ou boissons.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
4819.20.00		-Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Emballages hygiéniques pour nourriture ou boissons.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
4819.30.00		-Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -À parois multiples.....	MIL		
	90	---- -Autres.....	MIL		
4819.40		-Autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets			
4819.40.10	00	-- -Sacs pour aspirateurs à poussières	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-- -Autres :			
4819.40.91		--- -En papier		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -À parois multiples.....	MIL		
	20	---- -D'épicerie et comptoir-caisse.....	MIL		
	90	---- -Autres.....	MIL		
4819.40.99	00	--- -Autres	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4819.50.00		-Autres emballages, y compris les pochettes pour disques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Barils et bidons.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
4819.60.00		-Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Boîtes à fiches de classement.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
48.20		Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémoires, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton.			
4820.10.00	00	-Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémoires, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4820.20.00	00	-Cahiers	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4820.30.00		-Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Reliures	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
4820.40.00	00	-Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4820.50		-Albums pour échantillonnages ou pour collections			
4820.50.10	00	-- -Albums de philatélie	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4820.50.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Albums de photographies	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
4820.90		-Autres			
4820.90.10	00	-- -Couvertures, incluant les couvertures pour reliure et les jaquettes, pour les livres des positions 49.01 ou 49.03	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4820.90.90		-- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Sous-main	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
48.21		Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non.			
4821.10.00	00	-Imprimées	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4823.40.10	00	--Papiers utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
4823.40.90	00	--Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton :			
4823.61.00		--En bambou		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Tasses (y compris en forme de cône)	KGM		
	90	----Autres	KGM		
4823.69.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Tasses (y compris en forme de cône)	KGM		
	90	----Autres	KGM		
4823.70.00		--Articles moulés ou pressés en pâte à papier		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Plateaux utilisés pour l'emballage des pommes, des pêches et des poires.....	KGM		
	20	----Matière homogène ressemblante au feutre, le composé prédominant, en poids, étant la pâte de bois, en feuilles ou en rouleaux, avec un envers de tulle plastique ou non, devant servir de bourre pour ressorts et de matière de calorifugeage dans la fabrication de meubles, de matelas et de sommiers rembourrés.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----Cartons et plateaux pour l'emballage des oeufs	KGM		
	99	----Autres.....	KGM		
4823.90.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Papier gommé ou adhésif, en bandes ou en rouleaux, auto-adhésif :			
	11	----Ruban-masque.....	KGM		
	19	----Autres.....	KGM		
	20	----Papier gommé ou adhésif, en bandes ou en rouleaux, non auto-adhésif	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		<p>-----Coussinets de papier macéré devant être utilisés dans l'emballage des fruits frais; Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm mais est inférieure ou égale à 36 cm; Papiers et cartons devant servir à la fabrication de patrons Jacquard pour mécaniques Jacquard; Pots, bagues, collets et protecteurs, devant être utilisés pour la culture des plantes à des fins de transplantation ou en vue d'en protéger la croissance; Livres d'échantillons de papiers peints :</p>			
	31	-----Coussinets de papier macéré devant servir à l'emballage des fruits frais; livres d'échantillons de papiers peints	KGM		
	32	-----Papiers et cartons devant servir à la fabrication de patrons Jacquard pour mécaniques Jacquard; pots, bagues, collets et protecteurs, devant être utilisés pour la culture des plantes à des fins de transplantation ou en vue d'en protéger la croissance	KGM		
	33	-----Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose en bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm mais est inférieure ou égale à 36 cm	KGM		
		<p>-----Cartes non perforées, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées; Boyaux, pour la fabrication des saucisses :</p>			
	41	-----Cartes non perforées, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées	KGM		
	42	-----Boyaux, pour la fabrication des saucisses	KGM		
		-----Autres :			
	91	-----Tampons pour l'emballage	KGM		
	92	-----Charnières pour photo	KGM		
	93	-----Emballages-cadeaux	KGM		
	94	-----Autres emballages	KGM		
	95	-----Patrons de vêtements, imprimés	KGM		
	96	-----Feuilles pour albums de photographies	KGM		
	99	-----Autres	KGM		